ACHAT ET INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU RÉSIDENTIEL

⚠ Les marques et modèles mentionnés dans ce document sont à titre informatif et ne constituent pas une obligation.

Le modèle choisi doit :

- Respecter les exigences de performance au règlement R-1116-2022 relatif à l'aqueduc et son usage;
- Être installé conformément aux normes inscrites au règlement ci-haut mentionné.

- Le diamètre favorisé pour un compteur est de 5/8'' - 3/4''. Si le besoin est plus grand, contactez la Centrale de traitement des eaux (CTE), au cte@bromont.com pour analyse.
- L'installation d'un compteur d'eau sert à la cueillette de données. La Ville ne fera parvenir aucune facturation à cet effet. À titre informatif et au besoin, la Ville pourrait vous demander la lecture du volume au compteur.
- Format de lecture du cadran : xxxxx,xxx (Doit avoir trois décimales)

L'achat peut s'effectuer par un plombier OU chez l'une des entreprises suivantes :

Entreprise	Compteurs d'eau du Québec		Les Compteurs Lecomte Ltée
Responsable	Gilles Guérin		Hubert Martin
Téléphone	450 376-6677		1-800-263-3406 (225)
Marque	Mueller	Neptune	Badger Meter
Modèle	420B 5/8-3/4 + Registre encodé	T-10 5/8 x 3/4 + Registre encodé	M25EH53 + Registre encodé

Exemples de compteur :

Informations supplémentaires sur le site web de la Ville dans la section Compteurs d'eau résidentiels.